



École Municipale de Musique d'Ostwald



Saison 2023-2024





L'École Municipale de Musique d'Ostwald
accueille les enfants dès l'année civile de leurs
4 ans, les ados et les adultes sans limite d'âge !

POUR LES ENFANTS ET LES ADOS

L'apprentissage d'une pratique musicale s'inscrit dans une formation globale appelée cursus : Formation Musicale, Instrument, Pratique Collective.

Elle s'articule sur une durée de 2 cycles de 4 à 5 ans chacun.

- Le 1^{er} cycle assure l'acquisition des bases musicales avec Formation Musicale et instrument.
- Le 2^e cycle est le temps des approfondissements et de l'ouverture vers des Pratiques Collectives.

Chaque fin de cycle est validée par une évaluation normative.

Chaque élève avance à son rythme mais il faut savoir que **toute pratique artistique nécessite un investissement personnel régulier.**



POUR LES ADULTES

Le cursus est libre.

Tout au long de son parcours à l'École de Musique, chaque élève aura la chance de pouvoir se produire en public sur la Petite Scène du Point d'Eau et de participer aux événements festifs de la Ville.



ÉVEIL MUSICAL

Dès l'âge de 4 ans (année civile), l'enfant y développe le sens de l'écoute, y découvre la beauté du répertoire musical et s'essaie à sa production ou à la création à l'aide du chant et de petits instruments à percussion.

Les cours se font avec une participation corporelle active et amusante.



FORMATION MUSICALE

Dès 7 ans (année civile), la Formation Musicale permet de s'appropriier le langage musical, de s'initier à une écoute musicale active et de se familiariser avec l'écriture musicale. Elle reste indispensable à toute pratique instrumentale ou vocale pour comprendre et mieux interpréter les œuvres ou se lancer dans l'improvisation ou la composition.

Les cours se font en respectant une démarche participative.



PRATIQUE INSTRUMENTALE

Dès 7 ans, en cours individuel (au choix : 30, 45 ou 60 minutes).

Les élèves peuvent choisir parmi les instruments suivants :

Accordéon / Batterie / Xylophone / Chant / Flûte traversière / Clarinette / Saxophone / Harpe / Piano / Violon / Violoncelle / Guitare classique / Guitare électrique / Guitare d'accompagnement / Guitare basse.

PRATIQUES COLLECTIVES ET ATELIERS

La Pratique musicale en groupe est proposée et vivement encouragée.

Elle complète le cours de Formation Musicale et le cours individuel instrumental ou vocal.

Les Ensembles ou Ateliers permettent aux élèves de partager leur art et leur technique instrumentale ou vocale tout en favorisant l'écoute et l'ouverture vers les autres.

- Sans prérequis musicaux : Ensemble Pop'Harpe / Ensemble vocal
- Avec des prérequis musicaux : Ensemble instrumental / Atelier Musiques Actuelles / Ensemble d'Harmonie (Lingolsheim)

Tous les cours (individuels, collectifs) ont lieu dans la journée les mercredi et samedi, en fin de journée les autres jours. Aucun cours le dimanche.



RÉINSCRIPTIONS ET INSCRIPTIONS NOUVELLES

Les réinscriptions et inscriptions se feront dans les locaux de l'Ecole de Musique **sur rendez-vous uniquement.**

La prise de rendez-vous se fait par internet grâce à un sondage en ligne communiqué :

> via l'Espace citoyen ou par courriel aux **élèves inscrits à l'EMMO en 2022-2023**

> **à partir du 14 juillet 2023** via le site de la ville, les réseaux sociaux et sur l'Espace citoyen **pour les futurs nouveaux élèves**

OÙ ?

Dans le bureau de la direction de l'Ecole Municipale de Musique, au 1^{er} étage du bâtiment Point d'Eau, 17 allée René Cassin à Ostwald.



QUAND ?

> pour les **réinscriptions** : en respectant les créneaux horaires que vous avez choisis dans le sondage en ligne entre **le mardi 5 septembre et le vendredi 8 septembre 2023**

> pour les **nouvelles inscriptions** : en respectant les créneaux horaires que vous avez choisis dans le sondage en ligne spécifique aux nouveaux élèves, **le samedi 9 septembre 2023.**

COMMENT ?

Il est prévu un créneau de 15 mn par élève.

Lors de ce rendez-vous, il conviendra de choisir :

- l'horaire du cours instrumental ou vocal,
- l'horaire du cours de Formation Musicale, obligatoire en 1^{er} et 2^e cycles,
- éventuellement une Pratique Collective.

Les élèves, justifiant d'un niveau début 2^e cycle et entrant au lycée pourront être dispensés du cours de Formation Musicale à condition de rejoindre une

Pratique Collective : Ensemble instrumental, Ensemble d'Harmonie de Lingolsheim, Atelier de Musiques Actuelles, Ensemble Pop'Harpe, Ensemble vocal.

Pour valider l'inscription, chaque inscrit devra justifier d'une **assurance responsabilité civile.**

AUCUNE RÉINSCRIPTION OU INSCRIPTION NE POURRA SE FAIRE PAR TÉLÉPHONE.

ET ENCORE

Les horaires de cours, les tarifs, le règlement de l'Ecole Municipale de Musique sont consultables sur le site internet de la Municipalité et sur l'Espace citoyen.

CONTACT

✉ musique@ostwald.fr
☎ 06.20.79.02.72

Locaux pédagogiques au
17 allée René Cassin

Adresse administrative au
3 rue Albert Géric